



F.S.U.

Observations de la FSU Orléans-Tours au procès-verbal de l'élection des représentants des personnels au Comité Technique Académique de l'Education nationale.

La FSU émet les réserves suivantes concernant le scrutin au Comité Technique Académique d'Orléans-Tours :

I. Des électeurs remplissant les conditions nécessaires ne figurent pas sur les listes électorales

Des agents remplissant les conditions requises pour être électeurs n'ont pas pu, malgré leurs réclamations, être inscrits sur les listes électorales définitives.

Des électeurs préalablement inscrits sur les listes électorales en ont été retirés sans en être informés alors qu'ils remplissaient les conditions pour être électeurs.

II. Des électeurs n'ont pas reçu leur identifiant ou ont des identifiants ne fonctionnant pas

Des électeurs ayant reçu leur identifiant par une notice de vote et ayant récupéré leur mot de passe ont été rejetés de la plate-forme de vote (message « *utilisateur inconnu* » ou « *mot de passe incorrect*»). Parfois ce rejet a été causé par l'envoi d'un lien à usage unique sur leur messagerie professionnelle sans qu'ils en soient informés, cet envoi conduisant à l'annulation de l'identifiant précédent. Ou bien ils ont été retirés de la liste électorale (voir I)

Des électeurs ayant reçu le message « *les certificats fournis ne forment pas une chaîne de certificats* » leur interdisant l'accès au vote.

Des électeurs n'ayant pas reçus de notice de vote n'ont pas pu non plus récupérer de lien à usage unique en raison de l'adresse de messagerie en ac-orleans-tours.fr, notamment les personnels non-titulaires.

III Des électeurs n'ont pas pu récupérer leur mot de passe

Dans notre académie, il n'y a pas eu de suivi concernant le retour des bordereaux de remise des notices de vote. Aucun membre du BVE du CTA n'a eu connaissance de ces éléments.

De nombreuses et longues interruptions de service la veille et le premier jour du scrutin, durant la période de vote ont empêché des électeurs d'obtenir leur mot de passe.

Le délai de réception des mots de passe après demande en ligne a pu atteindre 36 h.

L'envoi de mot de passe a été impossible en cas d'erreur de saisie de l'adresse mail car cette saisie n'est pas modifiable, y compris plusieurs jours avant le début du scrutin.

Des électeurs n'ont jamais reçu le mot de passe à l'adresse d'envoi (adresse personnelle ou professionnelle) malgré des demandes réitérées.

Malgré leur appel à l'assistance en ligne, des électeurs ayant leur identifiant n'ont pas été reconnus lors de leur demande de mot de passe (mention « *électeur non inscrit sur les listes électorales* »).

IV Electeurs bloqués pour entrer dans le bureau de vote électronique ou ne pouvant voter une fois connecté

Les obstacles rencontrés par les électeurs durant leur vote à leur domicile a rendu ce dernier impossible :

- Les utilisateurs de Macintosh ou d'ordinateurs sous Linux ont été bloqués dans leur vote sans trouver de ressources d'aide à ce problème (aucune information sur la page de configuration).
- Les utilisateurs d'ordinateurs PC ayant eu confirmation de la compatibilité de leur configuration sur le portail élections ont eu leur vote bloqué par le message « *erreur cryptographique* » sans qu'aucune solution ne soit proposée, l'outil de vérification de configuration de la solution de vote ayant donc validé des configurations qui ne permettent pas de voter
- Des utilisateurs ont abandonné le téléchargement de « l'applet », comprenant et l'outil de vote et l'outil de vérification de configuration, jugé trop long (plus de 30 minutes malgré une connexion ADSL performante).
- La mise à jour de JAVA pouvait entraîner des dysfonctionnements dans certaines applications utilisées sur le micro (CHORUS ...), a été refusée

V Electeurs ayant pâti d'une mauvaise organisation du vote

Absence d'affichage

L'affichage des listes a manqué dans certains collèges de l'académie (envoi des images des listes locales par mail aux écoles leur demandant de les imprimer). Aucune liste nationale n'a été communiquée pour affichage dans les écoles, dans les EPLE, les établissements publics et les établissements d'enseignement supérieur, notamment les listes candidates au CTM.

Kiosques de vote en nombre insuffisant ou inopérants

Des kiosques de vote devaient être mis en place dans tous les EPLE, avec au moins deux postes dédiés lorsque le nombre d'électeurs était supérieur à 30. Cette consigne n'a pas été respectée dans un grand nombre d'EPLE, un seul kiosque étant mis à la disposition des électeurs.

Pour de nombreux kiosques, rien n'a été fait pour vérifier la compatibilité du matériel. Les électeurs ont été dans l'impossibilité de voter sur leur lieu de travail, voire dans un établissement ou une école proche.

Les cartes des kiosques prévues dans la circulaire électorale ont été inexistantes dans les publications en direction des écoles ou sur les sites institutionnels, ce dans de nombreuses académies.

Certains systèmes de réseaux d'administrations ou de collectivités territoriales étaient incompatibles avec le système de vote.